CONSEIL MUNICIPAL SESSION 2022

Procès-verbal de la Séance du vendredi 21 octobre 2022

Nom Prénom	Présents	Excusés	Absents	Procurations
BERNARD Philippe	X			
MICHEL Didier	X			
TARRIT Pascal	X			
EGIMBROD Alain	X			9)
PLANAT Gilles	X			
SEYCHAL Jean-Luc	X			
FOURNET FAYARD Chantal				X (D. MICHEL)
THORENS Pauline	X			

La réunion débute à 20h00

Secrétaire de Séance : M. TARRIT Pascal

APPROBATION DU PV DU CM DU 06/09/2022

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06/09/2022.

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Le conseil municipal a évalué les activités réalisées par chaque association afin d'animer la commune en 2022, en fonction de celles-ci les montants suivants ont été votés

Mr le Maire demande à Messieurs TARRIT et MICHEL (membres du Cercle Populaire Laïc) de sortir de la salle pour le vote de la subvention au Cercle Populaire Laïc.

Montant alloué: 600€

Pour = 5

Contre = 0

Abstention = 0

Mr le Maire propose les subventions suivantes :

- Pour la chasse : 100€

- Pour la Jasserie Jean-Marie : 250€

Pour Pan en Avant : 250€Pour le SESPB : 250€

- Pour l'ADMR, les Jeunes Sapeurs-Pompiers, L AASSI (refuge animaux), l'OCCE (association des parents d'élèves école du Brugeron) : 230€

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAITRE REVENANT DE PLEIN DROIT A LA COMMUNE

Cela concerne les biens d'une personne décédée depuis 30 ans, dont l'héritage n'a pas été accepté ou sans descendants. Trois parcelles sont concernées sur la commune : AM 422 de 38 m² et AM 429 de 60 m² ; AD 59 de 3 850 m² au Bois du Revers.

Le Maire propose d'exercer les droits que lui confère les dispositions législatives et d'acquérir les parcelles en question dans la volonté de mise en gestion des espaces ruraux dans la commune.

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE – PROJET AMENAGEMENT DU BOURG ET LOCAL ASSOCIATIF

Mr le Maire a sollicité quatre cabinets d'architecture, qui n'ont soit pas l'assurance requise, qui ont décliné notre proposition ou pas répondu. Seul le cabinet PIL a répondu.

Des subventions ont été demandées, deux ont déjà été obtenues : la DETR et la DSIL ; la Région répondant en fin d'année.

Mr le Maire propose de retenir le cabinet PIL.

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

VENTE PARCELLE SECTIONALE AC 205

Un habitant souhaite acheter la parcelle sectionale AC 205 de 446 m². Un seul habitant ayant droit à cette section de « La Brousse », il devra valider ce vote. Le montant proposé est de 60€. Mr le Maire propose de voter pour la vente de la parcelle.

Pour = 7

Contre = 0

Abstention = 1

HORAIRE D'EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

La précédente délibération de 2014, prévoyait une extinction de 23h30 à 5h30. Mr le Maire propose d'étendre l'extinction de 23h à 6h.

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

TARIFS SALLE DES FETES

Le tarif actuel fixé par une délibération de 2018 est de :

- 100€ pour les habitants de la commune,
- Gratuit pour les associations communales,
- 150€ pour les associations extérieures à but lucratif,
- 200€ pour les réceptions privées, personnes extérieures à la commune,
- 300€ pour les entrepreneurs,

Mr le Maire propose de maintenir ces tarifs.

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

VENTE PARCELLE SECTIONALE AC 188 A LA RICHARDE

Une habitante souhaite acheter cette parcelle de 910 m² située entre deux de ses parcelles, pour la somme de 109.20€. Cette parcelle est sectionale.

Mr le Maire propose de voter pour cette vente, Mr Didier MICHEL ne prend pas part au vote étant donné son lien avec l'habitante.

Pour = 6

Contre = 0

Abstention = 1

Informations

- Nomination du référent secours et sécurité (par arrêté) :

Mr le Maire propose de nommer Pascal TARRIT, qui alerte sur son manque de disponibilité pour des réunions ou formation.

- Deux devis de remplacement du drapeau de la commune :

Le devis le moins cher est sélectionné pour 1 048€, le 2ème devis est de 1 253€.

- Date de mise en service pour l'illumination de noël :

Date proposée : le 9 décembre 2022.

Date de dépose : le 23 janvier 2023.

- Devis de la SCIE pour stockage des illuminations de noël :

Cette proposition est acceptée par le CM.

- Devis voirie communale VC 8 des ateliers municipaux à la place de la Mairie : Le devis s'élève à près de 9 000€.

- Versement de la taxe d'aménagement à la com com ALF :

Une part de la taxe d'aménagement perçue par les communes, sera versée à la com com, jusqu'à 10% du montant.

- Acquisition d'un chemin rural à la Richarde :

Instruction à réaliser.

- Carte de vœux avec photographies de la commune :
- Devis pour la réfection de la grille de la station d'épuration :

Pour un montant de 12 000€.

D'autres devis seront demandés, pour des travaux sur le budget d'assainissement.

- Réunion sur les sentiers pédagogiques de la com com :

Un sentier a été tracé au Col du Béal : La Croix, la table d'orientation, la Croix des Bergers ... retour au Col pour un itinéraire à définir.

- Demi-journée Natura 2000 :

L'Etat souhaite que 30% du territoire national soit classé, dont 10% à protection forte dont Natura 2000.

Les travaux de débroussaillage et dessouchage s'intégreront dans Natura 2000.

- Colis de noël :

Une fabrication locale est recherchée.

Humidité chez Mr PIQUET.

Réaliser l'ETV eaux usées et eaux pluviales et pas plus.

- Bénédictions des croix.

Le Prêtre viendra le 29/10/2022 à 11h.

- Date du prochain conseil municipal:

Le Maire propose la date du vendredi 16/12/2022 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.